

**Département de l'Hérault**

**ENQUETE PUBLIQUE  
Sur la demande de la Mairie de Vic-La-Gardiolo**

**Pour la première modification du plan Local d'Urbanisme  
de la commune de Vic-La-Gardiolo (Hérault)**

**Enquête publique du 10 décembre 2018 au 12 janvier 2019**

**AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR**

Philippe BOSCH  
Commissaire enquêteur  
6 impasse du petit bois  
34920 Le CRES

L'arrêté du maire n° 86/2018 en date du 31 mai 2018 modifié par l'arrêté rectificatif n°110/2018 du 18 juillet 2018 a prescrit la modification n° 1 du plan local d'urbanisme. Cette 1<sup>ère</sup> modification, objet de cette enquête publique est d'offrir un socle réglementaire à l'aménagement de la zone des Cresses. Il s'agit d'ouvrir la zone AU0a à l'urbanisation et de définir les conditions réglementaires d'aménagement à travers l'élaboration d'un règlement et d'orientations d'aménagement et de programmation (OAP) spécifiques à la zone.

La première tranche des développements futurs du village est de répondre aux besoins en logement, notamment en matière de logements sociaux. La zone, d'une superficie de près de 5,5 ha, est programmée pour recevoir une opération de l'ordre de 145 logements correspondant à l'accueil d'environ 330 habitants.

L'enquête s'est déroulée sans incident du 10 décembre 2018 au 12 janvier 2019.

**Considérant :**

- Que la modification n°1 du PLU, a fait l'objet d'une étude détaillée pour respecter toutes les contraintes imposées par le règlement ;
- Que cette étude a été faite en collaboration étroite avec les pouvoirs publics pour s'assurer que le code de l'environnement est bien respecté;
- Que tous les avis des personnes publiques associées sur le projet sont favorables ou sans objection ;
- Qu'aucun avis défavorable n'a été exprimé par le public au cours de l'enquête;

Je donne un **AVIS FAVORABLE** à l'approbation de cette première modification du PLU de Vic-La-Gardirole.

**Sous réserve :**

- Qu'une étude complémentaire soit menée pour déterminer la faisabilité de créer une nouvelle voie reliant la zone des Cresses au RD 114. Cette nouvelle voirie permettrait d'éviter à l'aménagement urbain d'être « en impasse », et contribuerait à éviter un engorgement de la rue des Cresses. (Cette étude est prévue, d'après le maire, dans le cadre de la révision général du PLU prévu en 2019).
- Qu'une étude hydraulique complémentaire prenne en compte les fossés existants situés en aval des deux futurs bassins d'orage de la zone aménagée du projet et détermine s'il convient, de les adapter à la nouvelle donne.
- À condition que ces études complémentaires ne modifient pas l'économie du projet,
- Et soient faite dans le respect du code de l'environnement.

Le commissaire enquêteur

*Original signé*